



## Communiqué de presse

Limoges, le 9 juin 2018

### **Réseau de vigilance : la Ligue des Droits de l'Homme « dénonce » le protocole d'Aixe-sur-Vienne**

La Ligue des droits de l'Homme considère très inquiétant pour les libertés publiques le protocole signé entre le préfet de la Haute vienne, le maire d'Aixe-sur-Vienne et le groupement de gendarmerie, mettant en place un dispositif de « Participation citoyenne » (édition du **Populaire du Centre du mercredi 6 juin**).

Une municipalité appelle ainsi ses habitants à surveiller sa population. Jusqu'où, dans l'anonymat, ces « voisins» vont-ils se croire autorisés à « développer une vigilance structurée »; sur quels critères ; quelles informations vont-ils transmettre à la police, sur leur vie privée, leurs opinions politiques, syndicales, religieuses... ? Déjà chacun peut s'interroger : qui est le voisin chargé de les surveiller ? Ce qui s'appelait solidarité, bienveillance, rapports de bon voisinage, devient surveillance, soupçons, espionnage entre voisins.

Quelle est l'étape suivante ? Le regroupement de ces citoyens distingués en milice ? L'armement de ceux-ci comme le propose les "chasseurs vigilants" de l'Oise.

La LDH n'ignore pas les insécurités et les incivilités auxquelles il faut s'attaquer (certains de ses membres en ont aussi été victimes parfois). Mais cela passe par l'éducation en particulier des jeunes et la formation des citoyens. C'est aussi la mission de la police et ou la gendarmerie œuvrant au su et vu de tous, et sous le contrôle de la justice de garantir les libertés individuelles et empêcher les abus.

La question est posée : quelle société voulons-nous construire ? Quelle image voulons-nous donner ? Celle du contrôle ou celle d'une vraie solidarité ? Une ville du bien vivre ensemble ou une ville craintive, qui se replie sur elle-même ?